Les pays de mission qui devaient être confiés à sa sollicitude s'étendaient sur une aire très vaste : l'Allemagne septentrionale et le Danemark. Depuis 1609 ces régions avaient été organisées en vicariat apostolique administré d'abord par la nonciature de Bruxelles puis successivement par Osnabruck, Hanovre, Hambourg, Paderborn et Munster. Elles comprenaient en outre la Suède et la Norvège, détachées en 1833. A ce moment Grégoire XVI avait décidé de faire administrer l'Allemagne du Nord (Hambourg, Lübeck, Brême, les Mecklembourg, le Slesvig et le Holstein) et le Danemark par un prélat dont la résidence serait Hambourg.

Les missions du Nord se trouvaient dans un état déplorable. La population catholique était assez nombreuse, mais tout à fait abandonnée : églises, écoles, presbytères endettés, le clergé condamné à l'inaction, les fidèles croupissant dans la misère (le régime d'exception appliqué aux catholiques depuis des siècles leur interdisait l'acquisition de la propriété foncière).

En nommant Laurent aux fonctions de vicaire apostolique de ces régions sans avoir au préalable sondé les dispositions des gouvernements intéressés le Saint-Siège risquait un pas dangereux. La presse belge ayant divulgué la nouvelle trop tôt alertait l'opinion publique dans le Nord. Les grandes dynasties bourgeoises des villes hanséatiques ressentaient vivement toute atteinte aux pouvoirs établis. Si la personnalité de l'ancien vicaire apostolique, l'évêque de Paderborn, était en quelque sorte rassurante, la fonction l'était moins... et la nomination d'un « émissaire belge » se proposant d'exciter les catholiques allemands à la révolution déclenchait immédiatement une résistance absolue de la part de la presse hambourgeoise et aussi de l'officieuse *Preussische Staatszeitung*. Nouvel épisode de la résistance du germanisme protestant à « l'ultramontanisme welche ».

Dès novembre 1839 le sénat de Hambourg interdit aux prêtres catholiques d'entrer en rapport avec le nouveau chef ecclésiastique. Des décisions identiques sont prises à Brême, par les grands-ducs des deux Mecklembourg et le roi de Danemark. A la fin de décembre Laurent sait que la cour de Rome, se ravisant, se prépare à l'introduire auprès du Sénat hambourgeois par voie diplomatique; il devient de plus en plus difficile cependant d'ouvrir à son sujet une négociation en règle. Le préfet de la Propagande et Fornari se rendent compte que la qualité de Belge est la raison véritable du refus opposé à Laurent. L'idée de faire intervenir en sa faveur les cours catholiques de Vienne et de Paris [1]) est agitée un moment, mais sera bientôt abandonnée; ces cours réclament comme un préliminaire indispensable la continuation des entretiens diplomatiques. Voici le témoignage du chargé d'affaires néerlandais près la cour de Rome, le comte de Liedekerke-Beaufort, sur les difficultés de la négociation : « On sait

[1]) La duchesse d'Orléans, Hélène de Mecklembourg, est la sœur du duc régnant de Mecklembourg-Schwerin.